



NEVA

2024, les défis de la transition écologique Bonne année... pour agir !

Journal n° 12



Photo © PIXABAY

Edito

Tous mes vœux de santé et de bonheur à toutes et à tous malgré les nouvelles affligeantes.

La planète brûle, la biodiversité est en chute libre, les populations les plus précaires sont contaminées, et bien peu bouge du côté des pouvoirs publics et des instances économiques.

Avec ses moyens mesurés, NEVA œuvre pour faire avancer les choses sur le territoire.

Il y a toutefois des bonnes nouvelles. Notre communauté de communes a reçu un prix lors de la première édition des trophées des ABIC (Atlas de la Biodiversité Inter-Communale) dans la catégorie « Connaître ». Elle enregistre aussi une baisse de la consommation de l'énergie. Les récents entretiens que nous avons eus avec des nouveaux élus laissent à penser à une meilleure prise en compte de la transition énergétique... Que 2024 consolide ces espoirs !

Marcelle Hue



Climat, quid après la COP 28 ?

Le 13 décembre 2023, les près de 200 pays présents à la COP 28 (28^{ème} conférence mondiale sur le climat) de Dubaï ont adopté à l'unanimité un accord qui mentionne pour la première fois, l'objectif d'une sortie des énergies fossiles... Un texte « historique pour accélérer l'action climatique », a salué le président de la COP 28 Sultan Al Jaber.



La combustion des énergies fossiles est le principal responsable du réchauffement climatique. En 2021, l'utilisation des énergies fossiles a généré 75 % de l'ensemble des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Un jeu d'équilibriste sur la sortie des énergies fossiles

Le texte de l'accord indique la volonté des pays de « **transitionner hors des énergies fossiles dans les systèmes énergétiques, d'une manière juste, ordonnée et équitable, en accélérant l'action dans cette décennie cruciale, afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050 conformément aux préconisations scientifiques** ». Une bien longue phrase, dans laquelle chaque mot a été pesé.

Sans objectif chiffré, ni précision de date de sortie définitive du pétrole, l'accord permet ainsi de contenter les pays du golfe. Pour s'assurer du soutien des plus ambitieux, le texte réaffirme tout de même l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Sur la demande explicite de l'Union européenne, il souligne également l'urgence d'entamer une sortie des fossiles « dans cette décennie cruciale ».

Le second point clé donne des gages aux pays en développement, où près de 800 millions de personnes manquent d'accès à l'électricité. Le texte précise ainsi que la transition vers la fin des énergies fossiles devra se faire « **d'une manière juste, ordonnée et équitable** », impliquant donc un rythme de sortie différent selon les pays.

Dans ce même objectif, dès le premier jour de la COP 28, la création du fonds « pertes et dommages » a acté l'indemnisation des pays en développement, en première ligne face au réchauffement climatique. Ce fonds sera abondé par les pays du Nord, mais sans obligation de montant.

Le gaz, comme une énergie « de transition »,

L'accord reconnaît par ailleurs que « les carburants de transition peuvent jouer un rôle en facilitant la transition énergétique tout en assurant la sécurité énergétique ». Une phrase un peu énigmatique, mais qui signifie en réalité l'autorisation d'une utilisation prolongée du gaz, considéré dans ce texte comme une énergie « de transition » et non comme une énergie fossile. Ce point de l'accord vise directement à contenter les principaux producteurs de gaz, Russie et Etats-Unis en tête. C'est l'une des zones d'ombres du bilan de la COP 28, qui ne marque ainsi pas une fin totale de l'exploitation des fossiles.

Triplement des énergies renouvelables

L'accord de la COP 28 inscrit également un objectif de triplement de la production d'énergies renouvelables d'ici 2030. En moins de dix ans, les capacités mondiales devront ainsi passer de 3 400 à 11 000 gigawatts.

Dans le même temps, les États se sont également engagés à doubler leurs efforts en matière d'efficacité énergétique, un terme qui désigne le rapport entre la quantité d'énergie produite et l'énergie consommée.

En parallèle, l'accord parie aussi sur les innovations technologiques pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. Le texte prévoit ainsi une « accélération des technologies à émissions nulles ou faibles », parmi lesquelles « l'hydrogène bas carbone », mais aussi « le captage et le stockage de carbone ». Ce dernier dispositif, qui consiste à limiter les émissions en les piégeant et les stockant dans le sous-sol, est particulièrement défendu par les pays producteurs de pétrole pour pouvoir continuer d'exploiter les hydrocarbures tout en compensant leurs émissions. Il reste un outil controversé, encore peu utilisé car coûteux, en raison d'une forte consommation d'eau et d'énergie.

Consécration du nucléaire

Enfin, le texte mentionne explicitement l'énergie nucléaire, qui avait déjà fait l'objet d'un accord le 2 décembre entre une vingtaine de pays (dont la France, les Etats-Unis et les Émirats), appelant à tripler les capacités de l'énergie nucléaire dans le monde d'ici 2050.

Emmanuel Macron et Agnès Pannier-Runacher se sont réjoui de cette reconnaissance officielle de l'importance du déploiement du nucléaire dans l'accord final. « Le projet d'accord est donc pleinement cohérent avec la stratégie française et la future programmation pluriannuelle de l'énergie », a affirmé depuis Dubaï la ministre de la Transition énergétique.

Cela alimentera beaucoup les débats entre les tenants de tel ou tel scénario énergétique 2050 déjà proposés par RTE et l'ADEME... et dont NEVA se proposait d'en rappeler l'essentiel à la CCVA dans le cadre du PCAET.



Voilà typiquement une erreur de représentation. Certes, la Chine est le plus gros émetteur en valeur absolue. Mais elle reste loin derrière l'Europe en émissions de CO2 par habitant. Surtout, c'est oublier qu'une large part des émissions chinoises est générée par la production des produits que nous consommons en Europe !

(dialogue dans Science et Avenir 30/06/2022, mais toujours d'actualité)

Point sur l'activité de la commission « Agriculture » de NEVA

Cette commission rassemble 4 membres adhérents de NEVA depuis 2021. En 2022, elle a sollicité d'anciens actifs des différentes filières agricoles ayant exercé sur le territoire : maraîchage, grandes cultures, élevages allaitants et laitiers, viticulture... Ceux-ci ont accepté de nous rejoindre pour constituer un groupe informel dit : « AGRI-ALIM de Val d'Amboise », avec pour objectif de contribuer aux côtés des élus de la Communauté de Communes du Val d'Amboise au déploiement du Plan Agricole et Alimentaire Territorial (PAAT). Depuis la fin de 2022, ce groupe s'est réuni 4 fois.

Cette démarche a été ralentie par les élections au niveau de la commune d'Amboise. Dès la désignation de la nouvelle gouvernance de Val d'Amboise, NEVA a demandé un rendez-vous au nouveau Président. Pour les sujets environnementaux : transition énergétique (PCEAT et PAAT) ..., Monsieur Philippe DENIAU maire de Saint Ouen les Vignes a été confirmé comme vice-président en charge de ces sujets et Madame Blandine BENOIST maire de Neuillé le Lierre a été désignée conseillère communautaire déléguée au PAAT. NEVA a pris contact avec ces élus début novembre. Une première rencontre de présentation a eu lieu le 21 décembre. Le principe qui a été proposé aux élus d'une démarche conjointe avec les élus et les services, semble avoir été entendu et retenu. Ils faciliteront une réunion avec Monsieur Yves AGUITON le nouveau Président de la Communauté de Communes et les instances de NEVA. Celle-ci pourra permettre de définir le cadre de cette collaboration.

En préparant cette rencontre plusieurs informations illustrent l'urgence de la transition agricole :

- *Rapporté par le NR du 1^o décembre 2023* : Pour la chambre régionale d'agriculture, l'urgence climatique est d'abord une urgence quotidienne, qui remet en cause les pratiques et questionne sur les modalités d'une adaptation à opérer. « ...beaucoup de questions se posent pour le végétal, et l'incertitude demeure pour les prochaines campagnes de semis. Il y a des stocks pour un an sur des cultures d'été qui ont été abondantes comme le millet ou le sorgo, et donc des prix qui s'effondrent. Dans le même temps, et en l'absence de variétés suffisamment adaptées à ces changements, on ne sait pas toujours quoi semer au printemps », résume Philippe Noyau, le président de la chambre régionale.
- Relayé par Impact37, l'appel à mobilisation contre un projet de bassine Samedi 16 déc 2023, porté par la SEPANT et la Confédération Paysanne. Il exprime l'alternative suivante : soit quelques-uns s'accaparent un bien commun pour satisfaire l'appétit des marchés (irrigation de céréales dédiées à l'alimentation animale et à l'exportation pour une bonne partie), soit l'on exige des pouvoirs publics et des agriculteurs une transition vers des modes de culture plus économes en eau (choix des variétés, agroforesterie, modèle agricole...)

(Voir aussi en dernière page : le paysage et le climat)

Des nouvelles de la forêt

« De nouvelles essences d'arbres, des restrictions de circulation qui arriveront plus régulièrement...la forêt de demain ne sera pas celle que l'on connaît en Centre-Val de Loire, en raison du réchauffement climatique. Une conférence sur le sujet était organisée ce jeudi 14 décembre à Chinon. »

(source <https://www.francebleu.fr/emissions>)



Les essences d'arbres vont peu à peu changer en Touraine (photo d'illustration) © Radio France - Véronique Houdan

L'ONF et le CPIE (Centre permanent d'initiative à l'environnement) ont organisé ce 14 décembre une conférence gratuite à la bibliothèque de Chinon sur le thème de **l'avenir des forêts face au réchauffement climatique**. "La forêt que l'on connaît va changer" confirme Christophe Poupat, directeur d'agence à l'ONF-Val de Loire, invité de France Bleu Touraine, "à la fois à cause de l'action du climat et grâce à l'action des forestiers car nous devons prendre des mesures pour nous prémunir des conséquences négatives de ce réchauffement. Il faut par exemple mettre des nouvelles essences, avec des chênes pubescents que nous introduisons, qu'on voit davantage dans le sud de la France. Il est mieux adapté aux étés plus chauds et plus secs. L'évolution va être lente, ça se fait par petites touches, mais l'ensemble de notre patrimoine va évoluer doucement."

Quand on sait le rôle majeur des forêts dans le stockage carbone, il y a d'autant plus d'urgence à les protéger, les conserver, les adapter. Avec 150 000 hectares, les surfaces boisées représentent 24% du département d'Indre-et-Loire. La forêt d'Amboise fait 6000 hectares.

Déclaration NEVA sur l'eau, en CCSPD du 10 novembre 2023.

NEVA est membre de la Commission Consultative des Services Publics Délégés au côté de l'UFC-Que choisir 37. Ces associations sont destinataire des rapports annuels des services de la distribution de l'eau potable et du traitement des eaux usées diffusés par la Communauté de Communes du Val d'Amboise qui a la compétence de ces gestions. Lors de la réunion de présentation de novembre dernier, NEVA a remis le commentaire suivant :

- « Le constat au vu du rapport annuel 2022 qui nous a été présenté par Veolia, notamment sur l'appel à la ressource du Cénomaniens, qui n'est toujours pas revenu à la limite maximum acceptable, devrait nous mobiliser tous élus et citoyens, pour une Economie de l'eau (càd une gestion) mieux vertueuse.
- Certes il convient d'examiner les moyens techniques et financiers à mobiliser ou compléter (effectifs à la CC, fiscalité et appel à fonds environnementaux...), mais il nous paraît aussi essentiel de mobiliser le public, usager et client, sur l'importance de l'eau et de son usage raisonnable, pour le bien de tous et pour le partage solidaire de cette valeur.
- Ainsi nous avons suggéré à l'issue de cette même commission en 2022, que soit rédigée une courte mais solennelle « charte de l'eau », à laquelle nous avons proposé de contribuer.

Quelques éléments issus de la Charte européenne des ressources en eau

(adoptée par le Comité des Ministres le 17 octobre 2001) sont donnés ici pour nous en convaincre ou pour s'en inspirer :

Ci-dessous quelques points parmi les 19 que compte la Charte européenne des ressources en eau :

1. Les ressources en eau douce doivent être utilisées conformément aux objectifs du développement durable, en tenant compte des besoins des générations présentes et futures.
2. L'eau doit faire l'objet d'une utilisation équitable et raisonnable dans l'intérêt général.
4. Il appartient à chacun de veiller à préserver les ressources en eau et à en user avec prudence,
6. Les acteurs publics et privés doivent mettre en œuvre une gestion intégrée des eaux de surface, des eaux souterraines et des eaux associées, qui respecte l'environnement dans son ensemble, qui prenne en compte l'aménagement du territoire et qui soit socialement équitable et économiquement rationnelle.
7. La gestion intégrée doit être fondée sur un inventaire des ressources en eau et tendre à veiller à leur protection, à leur conservation et, si nécessaire, à leur remise en état. En particulier, il faut prévenir toute nouvelle dégradation et l'épuisement de ces ressources, encourager le recyclage des eaux usées et, le cas échéant, limiter certaines utilisations.
9. Les ressources en eaux souterraines doivent faire l'objet d'une protection particulière et être utilisées de façon prioritaire pour la consommation humaine.
11. Les termes des concessions d'eau doivent être compatibles avec la présente Charte
12. La consommation de l'eau à grande échelle dans les processus agricoles ou industriels doit être évaluée avec soin et contrôlée en vue de mieux protéger l'environnement et d'éviter des utilisations non durables.

Nous souhaitons que la commission puisse valider une proposition de charte s'inspirant de ces éléments, afin de la proposer au débat en Conseil communautaire pour approbation.

Commission Déchets DMA et Industriels.

La raison d'être de ce groupe ou commission EIT-déchets, est de contribuer à réduire les déchets industriels en leur donnant une nouvelle vie qui peut être complètement différente de la fonction qui les avait produits précédemment.

Exemple : nous avons réalisé un audit dans une entreprise qui fabrique des revêtements de sol très résistants qu'on trouve sur des lieux de passage très fréquentés (bateaux, hall d'entreprises ...). Les déchets générés sont, soit des copeaux de ce revêtement, soit des fins de rouleaux inutilisables mesurant plusieurs mètres de long pour une laize (largeur) de 2 mètres.

La recherche de notre groupe est de trouver d'autres applications à ces produits. En redécoupant ces fins de rouleaux en rectangle de 120x80 cm (format d'une palette standard), on pourrait recouvrir ces palettes standards afin de protéger les colis fragiles. Actuellement, les entreprises utilisent des plaques alvéolées en carton ou plastique. Ces plaques ont quasiment un usage unique car elles sont très rapidement détériorées.

Notre action va consister à trouver des entreprises qui utilisent ces matériaux et à leur proposer ces revêtements de sol ultra résistants, pour un nombre d'utilisation beaucoup plus important et ensuite de mettre l'entreprise cédante avec les preneurs potentiels. L'entreprise qui se « débarrasse » de ce produit (émettrice), peut, soit les donner, soit les vendre à un prix dérisoire, à une ou des entreprises (réceptrices). Ces transactions feront l'objet d'une négociation commerciale entre les entreprises. Le groupe EIT n'intervient pas sur ces aspects. Notre rôle, notre mission, c'est de convaincre les entreprises réceptrices.

Toujours en suivant cet exemple, quels sont les avantages : Réduction des déchets revêtement de sol car on leur donnera une deuxième vie. Il n'y aura donc plus de plaques en carton ou plastique à fabriquer. Et de manière induite :

- . Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- . Réduction des déchets carton ou plastique
- . Gain économique de l'entreprise émettrice sur les taxes et coût de retraitement des déchets.
- . Gain économique pour l'entreprise réceptrice qui n'aura plus à acheter des plaques de protection.

Un autre exemple de réflexions porte sur une action très utile sur notre territoire. La société Embipack de Sublaine, lave et remet en service les bidons, fûts et citernes, conteneurs IBC ...Mais les entreprises utilisatrices du territoire de la CCVA n'ont pas de moyen envoyer leurs contenants à Embipack. Et donc ils sont mis en déchets ! Nous étudions donc la mutualisation de transport et de stockage pour enlever ces contenants auprès des entreprises et les livrer chez Embipack en respectant leur cahier des charges.

Notre action s'inscrit dans un périmètre local \pm 50 km autour d'Amboise afin de limiter les impacts transports.

A-t-on besoin de souligner les différents gains économiques de cette démarche ? Ce sont de renforcer les entreprises locales par des gains économiques, avec potentiellement des préservations ou créations d'emplois. Ce sont les gains en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. Ce sont les gains en attractivité pour le territoire

Cette année 2023, nous avons réalisé 17 diagnostics et trouvés 8 synergies (accords cédant-prenant) potentielles.

Afin de multiplier les chances de trouver des synergies, nous tissons des liens au-delà de notre territoire d'Amboise, ainsi nous avons organisé des rencontres avec la Métropole de Tours, Touraine Propre et l'Agglopolys de Blois. Une convention est à l'étude avec le Territoire Industriel du Grand Est Touraine. Tout dernièrement, La métropole de Tours a accepté que l'on utilise la plateforme HUB ECO (Le bon coin des entreprises) Nous pourrions ainsi y poster les matières intéressantes pour trouver encore plus de synergies.

NEVA s'engage également dans les grands débats et réflexions autour du devenir des déchets ménagers. Nous avons participé activement au Plan Local de la Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) organisés par Touraine Propre (syndicat départemental). Nous sommes actifs auprès de la SEPANT et Touraine Propre dans les réflexions autour de l'élimination des déchets ménagers.

Au début 2024, avec l'aide du SMICTOM d'Amboise, NEVA organisera une animation de formation et sensibilisation sur le tri sélectif, le recyclage, le compostage, le gaspillage alimentaire et le développement durable.

Dans l'année 2023 les 2 membres chargés des déchets industriels et ménagers ont consacré 500 h de travail bénévole et en formation et parcourus 1600 km en voiture pour assurer la sensibilisation et l'engagement des entreprises.

Qu'en est-il des sorties paysage et nature ?

Chanteloup 10 juin 2023. Cette sortie a fait l'objet d'un article de notre numéro précédent du journal. Les participants ont exprimé leur satisfaction ce qui nous encourage à renouveler ce type de sortie découverte.

Des suggestions seraient bienvenues de la part de lecteurs (beaucoup ont des idées et des connaissances) capables aussi de conduire ou de contribuer à l'animation de la rencontre. Merci de le proposer aux membres du CA ou par courriel à notre boîte mail.



(La Loire ! pas d'auteur identifié)

Vie de l'association.

AG, CA, rencontres élus, acteurs associatifs... beaucoup d'occasions en 2023. Reste à consolider la partie rencontres avec les élus, qui du fait du contexte local particulier, n'ont pu être aussi nombreuses et fructueuses que par le passé.

Sollicitations et participations

Le Collectif Grand-Malpogne a organisé un échange avec des élus d'Amboise concernant la mobilité douce de ce secteur d'Amboise. Celui-ci fait l'objet de l'OAP3-Amboise (Orientations d'Aménagement et de Programmation) du PLUI de la CCVA. - Ce site fait l'objet d'échanges récurrents depuis 2014 ! -

Nous y assistons et avons partagé un point de vue sur la nécessaire révision du PLUI pour cette OAP n°3, seule manière de rendre plus précises les préconisations et les règlements d'urbanisme, mais aussi de traiter la demande de préservation de terres agricoles faisant tampon entre cette zone dévolue à l'habitat et l'espace agri-viticole du Lycée ; En bref, corriger les imprécisions et les imperfections du PLUI sur cette zone ; pour le plus grand bien des habitants et aussi des futurs constructeurs. En effet l'expérience France-Lot n'est guère exemplaire pour quiconque.

Participation de NEVA à des manifestations grand public

Ce type d'actions historique de l'association a été affecté pendant la crise sanitaire. En 2023, nous avons repris la participation à certaines comme :

La fête de la biodiversité de la commune de Nazelles-Négron le 5 avril,

Le festival « Manger sain et Local » au lycée viticole organisé par les délégués MSA le 13 mai,

Le Forum des associations d'Amboise le 9 septembre,

La fêtes du Développement Durable avec son marché des producteurs locaux le 15 octobre à Négron



NEVA présente au forum des associations d'Amboise 9 septembre 2023
(seule association "étiquetée" par la ville, nature et environnement)

Infos administratives

Messagerie de NEVA : apneae@gmx.fr Site internet : <https://neva37.jimdofree.com/> .

Merci d'être indulgent et patient pour les réponses au courrier et l'actualisation du site ; en effet un bénévole un tant soit peu au fait de ces moyens de communication serait bienvenu pour y remédier. C'est un appel. Merci au(x) volontaire(s)...

Les paysages et le climat

A cause du phénomène réchauffement climatique, **les paysages de nos campagnes risquent de perdre leur verdure**. Résultat : des sols plus secs, moins fertiles, et des cultures qui devront parfois se déplacer, en dehors de leur zone de prédilection.

Par exemple, les champs d'oliviers, lorsque la température augmentera d'un degré, les zones de culture devront monter de 200 kilomètres vers le nord, pour retrouver les mêmes conditions pour prospérer.... Et, à terme, on y trouvera des grenades et des pistaches. En résumé : le paysage méditerranéen va s'étendre. Toutefois, la problématique touche toutes les zones du pays.

Encore plus au nord, le Morbihan pourrait connaître l'actuel climat de Bordeaux. Conséquence : des cultures qui devront aussi s'adapter dans les champs, de nombreuses vignes pourront également faire leur apparition dans la région. Elles pourront pousser un peu partout, y compris tout près de l'océan. La Bretagne ne serait alors plus connue seulement pour son cidre, mais aussi pour son vin.

Et pour y faire face, le territoire de demain pourrait ressembler à celui d'il y a 70 ans. Finis les grands champs géométriques : face aux sécheresses et aux inondations, les haies devraient faire leur grand retour. Elles pourront même pousser directement dans les cultures, au milieu du blé ou du maïs. « *...moins de vent, moins de températures extrêmes... les plantes auront moins de difficultés à pousser...* » (Christian Dupraz, étude scientifique de Prades-le-Lez). Autre avantage : 25% d'eau peuvent aussi être économisés grâce à l'apport des arbres via cette pratique.

(Extrait du Reportage TF1: Matthieu DESMOULINS, Antoine POCRY et Alix PONSAR – 26/11/2023)



*Image pour les générations futures...neige et givre en hiver !
...du temps où le changement climatique n'était pas encore très prononcé...*